

Face à la crise sanitaire qui touche gravement notre pays, les partenaires sociaux

# Une déclaration des partenaires sociaux de la métallurgie

de la branche de la métallurgie ont estimé nécessaire de rédiger, suite à plusieurs audioconférences, une déclaration commune. Depuis les différentes annonces, parfois incompréhensibles et contradictoires, du président de la République et de son gouvernement, nous sommes confrontés, suivant les entreprises, à des situations très variées. En effet, comment s'entendre dire : « Il faut rester chez vous, mais il faut aussi aller travailler ? » Face à tout ce flou, il convenait de clarifier de nombreux points et réaffirmer une évidence importante pour FO Métaux : **les salariés vont au travail pour gagner leur vie et non pas pour la perdre.** Avec cette déclaration en date du 20 mars que nous publions ci-dessous, nous avons obtenu des précisions importantes pour les salariés de la métallurgie.

*L'UIMM ET TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES (CFDT, CFE-CGC, FO) DE LA METALLURGIE SE MOBILISENT POUR ASSURER LES MODALITES D'UNE ACTIVITE INDUSTRIELLE DANS DES CONDITIONS SANITAIRES IRREPROCHABLES*  
 La France est confrontée à une crise sanitaire d'une envergure exceptionnelle. Dans ce contexte, la préservation de la santé des Français est un objectif absolu. Tout doit être mis en œuvre pour enrayer l'épidémie du Covid 19. Nous, partenaires sociaux représentatifs de la branche de la Métallurgie, tenons avant tout à exprimer notre soutien à tous ceux qui sont touchés par la maladie, ainsi qu'aux équipes soignantes, aux pompiers, à la Sécurité Civile et plus largement celles et ceux qui assurent une continuité de service.

Face à cette crise sanitaire majeure, l'heure est au rassemblement. Nous affirmons d'une seule voix qu'il ne saurait y avoir d'autres priorités que celle de la santé de tous et donc des salariés de la Métallurgie et de leur famille. Dans les derniers jours, une incompréhension et une inquiétude majeure sont apparues au point de semer le trouble dans les entreprises, tant chez les salariés que chez les chefs d'entreprise. Beaucoup d'entreprises ont été contraintes de ralentir ou cesser leurs activités. En raison du contexte et de la gravité de la situation sanitaire, ces fermetures, totales ou partielles, sont

compréhensibles, voire, dans un premier temps, nécessaires. Fondamentalement attachés au droit pour chaque salarié de travailler en sécurité et de préserver sa santé, il est aussi pour nous essentiel que la vie économique et sociale de la Nation, durablement impactée par cette crise sanitaire, puisse être progressivement restaurée. Il en va de l'avenir de notre pays, de notre industrie et de ses emplois. Nous demandons que les entreprises, pour assurer une continuité ou un retour progressif à l'activité, identifient en priorité les activités vitales nécessaires à leur fonctionnement, à celles des filières utiles au pays, ainsi que celles intra-filières. En concertation avec les salariés et leurs représentants, nous demandons expressément que les entreprises adaptent scrupuleusement leur environnement de travail en mettant en place les mesures organisationnelles, collectives et individuelles qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire de tous : distances de sécurité, gestes barrières, mise à disposition d'équipements individuels (gants, masques...), produits désinfectants, lavage des vêtements de travail, nouvelle organisation du travail... Le plan de prévention et le document unique d'évaluation des risques seront adaptés en fonction de l'évolution de la situation.

Ces dispositions, arrêtées dans le cadre d'un dialogue social adapté, sont impératives pour permettre de créer les conditions d'un retour progressif à l'activité, conformément aux dernières instructions du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur autorisant les établissements industriels à fonctionner. Notre objectif est d'assurer la sécurité de tous afin de permettre à chacun de retrouver la confiance et la sérénité nécessaires pour travailler. Nous sommes également convaincus que notre industrie doit, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau, retrouver un niveau d'activité satisfaisant dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens. Nous pourrions ainsi contribuer, à court terme, à la résorption des difficultés dans lesquelles notre pays se trouve. Il en va de notre responsabilité à tous.



Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux  
 N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV  
 9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :  
 01 53 94 54 00  
 contact@fo-metiaux.fr